

MES PREMIERS PAS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE







LE SAVIEZ-VOUS ?

- 90 % des déchets en garage peuvent être recyclés 1
- La Commission européenne interdit la vente de véhicules neufs à essence ou diesel à partir de 2035

¹ Source: Enzymov

POINTS D'ATTENTION EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

APPROVISIONNEMENT, MATÉRIEL ET ATELIER :

- Choisir du matériel économe en énergie en se fiant aux étiquettes énergie
- Entretenir mon matériel régulièrement (exemple : vérifier régulièrement le compresseur et le circuit d'air pour repérer d'éventuelles fuites, qui entraînent une surconsommation importante d'énergie)
- Maîtriser les consommations d'énergies :
 - 1. Éteindre les appareils électriques en fin de journée

- 2. Installer des panneaux translucides en toiture favorisant l'éclairage naturel de l'atelier, installer un éclairage basse consommation
- Vendre des pièces automobiles d'occasion pour favoriserle réemploi. Depuis 2017, le garagiste ou carrossier doit réparer la voiture abîmée avec des pièces d'occasion si le client le demande

DÉCHETS:

 Prendre les mesures nécessaires pour stocker les déchets (local sécurisé, aéré et à l'abri des

- pluies, rétention pour les liquides)
- Collecter séparément les différentes catégories de déchets et les faire traiter par des entreprises spécialisées
- Utiliser des fontaines de dégraissage, qui permettent de recycler les nettoyants et donc de les réutiliser plusieurs fois
- Traiter les eaux usées par des systèmes appropriés en fonction du type de souillure
- Utiliser des produits absorbants en cas d'épandage de produits liquides polluants

QUELQUES RECOMMANDATIONS SUR LE VOLET SOCIAL DE MA DÉMARCHE RSE

- Avec l'aide de la médecine du travail, évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de mon entreprise, mettre en place des actions de prévention et rédiger le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).
 - Mettre à disposition de mon

- personnel les équipements de protection individuelle pour assurer leur sécurité (bruit, choc, chute...)
- Ranger les espaces de travail pour limiter les mauvaises postures, les chocs ou les chutes
- Choisir de m'équiper avec des machines peu bruyantes, capotées ou insonorisées
- Disposer de toutes les fiches de données de sécurité (FDS) des produits présents pour

connaître les précautions à prendre vis-à-vis de ces produits (manipulation, stockage, élimination), et la conduite à tenir en cas d'accident

POUR ALLER PLUS LOIN

 Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) a dédié une page sur l'environnement et les obligations réglementaires.



MES PROCHAINS PAS